

HABILITATION ELECTRIQUE

H1B1 / H1B1V / BR / HCBC / H2B2 / H2B2V

Travaux d'ordre électrique : intervenants et chargés de travaux

Formation initiale et recyclage

MODALITES DE LA FORMATION

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010, relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose, entre autres, à l'employeur de délivrer une habilitation électrique ainsi qu'un carnet de prescriptions.
- L'arrêté du 26 avril 2012, relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage fixe la NF C 18-510 comme référence des normes

PUBLIC CONCERNE

- Personnel électricien ou électromécanicien chargé, dans les domaines de basse ou haute tension (BT ou HT) :
 - d'exécuter et/ou de diriger des travaux hors tension D'exécuter des consignations et des interventions
 - d'entretenir et de dépannage, de mesures, d'essais ou de vérifications

PREREQUIS

- Posséder des compétences techniques en électricité
- Maîtrise orale et écrite de la langue française
- Être obligatoirement muni des EPI (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux

OBJECTIFS DU STAGE

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique et par les installations et équipements (selon la norme NF C 18-510)
- Pouvoir dans les domaines de basse ou haute tension (BT ou HT) :
- Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation (H1 B1) en accédant si besoin aux locaux HT ou BT
- Permettre au personnel d'encadrement d'organiser des travaux d'ordre électrique, de délimiter une zone de travail et de surveiller le personnel (H2 B2)
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux consignations, aux travaux hors tension ou au voisinage effectué sur des ouvrages ou des installations électriques (HCBC)
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux interventions d'entretien et de dépannage effectuées sur des installations ou équipements électriques BT (BR) ou de mesure, essais et vérification (HEBE Essais, mesures ou vérifications)
- Permettre ainsi à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation : H1B1, H1B1V, HCBC, BR, H2B2, H2B2V, HEBE Essais, mesures ou vérifications

EVALUATION ET VALIDATION DU STAGE

- Evaluation théorique sous forme de QCM – Evaluation pratique
- Remise d'une attestation de compétences individuelle justifiant l'acquisition des connaissances (valable 3 ans maximum)

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés multimédias interactifs
- Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles ou de travaux en groupe, Manipulations de composants électriques et dispositifs de sécurité basse et haute tension
- Etude des risques spécifiques relatifs aux installations du participant

DUREE / EFFECTIF

- Formation initiale : 4 jours (28 heures)
- Recyclage : 2 jours (14 heures)
- Incluant théorie et mise en situation pratique)

- Horaires
- 8h30 - 12h00
- 13h30 - 17h00

DATES - LIEU DE SESSION - TARIFS

- Dates : à définir
- Lieu : à définir
- INTRA : 650€ HT/jour
- INTER : 170€ HT/jour

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

☛ Formation théorique

- L'évaluation des risques
- Les dangers de l'électricité
- Les nouvelles dispositions réglementaires
- Les appareillages en Basse et Haute Tension
- Les limites, zones et opérations liées
- Les équipements de protection
- Les rôles et titres d'habilitation
- Procédure et déroulement des travaux hors tension
- Procédure et déroulement des interventions
- Les opérations de manœuvres, mesurages, vérifications et essais
- La procédure en cas d'accident électrique
- La procédure en cas d'incendie électrique
- Chargé de travaux, rôle et opérations
- Chargé de consignation, rôle et opérations
- Chargé d'intervention, rôle et opérations

☛ Mise en situation pratique. Être capable :

- D'analyser les risques électriques,
- De mettre en oeuvre les procédures de consignation
- De protéger une zone de travail par obstacle ou isolation (pose de nappe isolante)
- D'évaluer et accomplir son travail dans une zone protégée
- De rendre compte des difficultés rencontrées
- D'intervenir en cas d'accident corporel ou d'incendie
- De rédiger les documents applicables et transmettre les informations
- D'assurer la surveillance d'une zone de travail
- D'étudier un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes des normes en vigueur, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué

Pour le recyclage la session commencera par une discussion dirigée qui permettra de mettre en avant le retour d'expérience du stagiaire